

CCS

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH
DA
A

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Katherine Rochette, Véronique Laporte-Michel, Fabienne Germeil, Isabelle Médeiros, Bachar Saouaf

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Simon Séguin, Catherine Chayer

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert

REPRÉSENTANTE DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Isabelle Girard

PUBLIC

Anne-Hortense Ebena

SECRÉTAIRE DU CCSÉHDAA

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 9^{ème} rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2022-2023
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue le 19 septembre 2023,
à 19 heures, dans le local 115-116, au 1100 boulevard de la Côte-Vertu à Saint-Laurent

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, madame Fabienne Germeil, présidente du CCSÉHDAA, ouvre la séance à 19 heures 05. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence.
2. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité , tel que présenté, sur proposition de madame Véronique Laporte-Michel (CCSÉHDAA/23-09/01) .
3. Période de questions du public	Madame Anne-Hortense Ebena, membre parent du CA du CSSMB, salue l'assemblée. Elle indique n'avoir aucune question à poser.
4. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2023	Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 6 juin 2023 est adopté à l'unanimité , tel que présenté, sur proposition de monsieur Simon Séguin (CCSÉHDAA/23-09/02) .
5. Mandats de deux ans – Membres reconduits	Madame la présidente rappelle que le CCSÉHDAA a inclus un point dans ses règles de régie interne afin que les membres puissent remplir des mandats de deux ans. Elle mentionne que cela pourra éviter d'avoir à procéder à 12 votes chaque année. Elle ajoute que cela assurera également une pérennité, notamment au niveau des dossiers. Mesdames Katherine Rochette et Isabelle Médeiros , ainsi que monsieur Bachar Saouaf signalent leur intérêt pour un mandat de deux ans. Madame Véronique Laporte-Michel aurait également été intéressée mais son enfant changera de CSS en janvier prochain. Madame Katherine Rochette indique que madame Raymonde Gomis serait également intéressée par un mandat de deux ans.
6. Adoption du Rapport annuel 2022-2023	Madame la présidente présente le Rapport annuel 2022-2023 du CCSÉHDAA. IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Girard et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le rapport annuel 2022-2023 du CCSÉHDAA tel que présenté (CCSÉHDAA/23-09/03).
7. Planification 7.1. AGA des parents du 11 octobre 2023	L'AGA des parents se tiendra au siège social dans la salle Diane Lamarche-Venne.

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
7.2. Rencontre du 7 novembre 2023	<p>Une invitation sera envoyée à tous les parents par l'intermédiaire de GPI.</p> <p>La séance du CCSÉHDAA du 7 novembre 2023 se tiendra au siège social, dans le local 115-116. Le CCSÉHDAA tiendra ses élections à cette occasion. Madame la présidente mentionne qu'il y sera question du format des rencontres 2023-2024.</p>
8. Mot de la trésorerie	<p>Madame la trésorière déposera le bilan du CCSÉHDAA sur la page Teams du comité. Elle indique qu'aucun remboursement pour le gardiennage ou pour les déplacements n'a été effectué.</p>
9. Rapports et informations diverses 9.1. Correspondance 9.2. Activités de la présidence 9.3. Comité de parents	<p>Madame la présidente n'a aucune correspondance à signaler.</p> <p>Madame la présidente n'a aucune activité à signaler.</p> <p>La date de la première rencontre 2023-2024 du CP (octobre) n'a pas encore été fixée. Madame la présidente mentionne qu'il sera important de désigner les membres du CCSÉHDAA qui siègeront au CP et qui effectueront un suivi de ses rencontres.</p>
10. Parole aux membres	<p>Monsieur Bachar Saouaf souligne que la première séance du Comité de parents se tient tout de suite après l'AGA des parents. Il estime que cela fait beaucoup d'informations à assimiler en peu de temps pour les nouveaux membres. Il ajoute que la séance du mois de novembre du CCSÉHDAA devrait être tenue en présence pour tout bien leur expliquer. Il suggère de bien faire ressortir que le CP et le CCSÉHDAA sont deux comités distincts. Madame la présidente mentionne qu'un dossier pourrait être présenté afin de permettre aux membres de prendre connaissance de la structure du CCSÉHDAA ainsi que les dossiers y étant traités. Il est proposé que l'ordre du jour d'une séance</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>du CCSÉHDAA soit montré afin d’informer les nouveaux membres de la structure du CCSÉHDAA et du côté formel de ses réunions. Madame la présidente ajoute que le calendrier des présentations pourrait également être dévoilé. Madame Levert explique qu’elle présente le calendrier au mois de novembre car elle pense aux nouveaux parents qui ont besoin d’informations. Elle ajoute que de présenter les mêmes sujets peut être redondant pour les membres qui s’investissent tous les ans. Madame Levert soutient avoir besoin de connaître les besoins des parents. Elle évoque la nouvelle loi en lien avec le protecteur de l’élève et demande s’il pourrait être intéressant pour les parents de savoir comment elle fonctionne. Elle se dit prête à présenter d’autres sujets si ceux-ci concernent le CCSÉHDAA. Monsieur Saouaf déclare qu’il y a des sujets qu’il est important de répéter. Madame la directrice adjointe invite les membres à réfléchir à des sujets pouvant être présentés.</p>
<p>11. Mot de la présidence</p>	<p>Madame Germeil déclare que l’année 2022-2023 fut une très belle année durant laquelle se sont tenus de beaux et intéressants échanges. Elle ajoute que le retour en présentiel fut intéressant. Elle mentionne que le CCSÉHDAA est très important car beaucoup de parents découvrent des choses en lien avec leurs enfants. Elle soutient que des services sont offerts malgré la pénurie et que le CCSÉHDAA n’a pas un enfant pour cible mais bien tous les enfants.</p>
<p>12. Varia</p>	<p>Madame Katherie Rochette évoque la notion de capacitisme. Le terme de capacitisme décrit des préjugés et des comportements discriminatoires à l’encontre des personnes ayant une incapacité. Les définitions du capacitisme dépendent de la compréhension que l’on a de la capacité normale et des droits et avantages accordés aux personnes réputées normales. Certaines personnes pensent que c’est le capacitisme qui empêche les personnes ayant une incapacité de participer au tissu social de leurs communautés plutôt que des incapacités physiques, mentales ou émotionnelles. Le capacitisme comprend les attitudes et les comportements des personnes, des communautés et des institutions ainsi que des environnements physiques et sociaux. Les membres du CCSÉHDAA procèdent à des échanges en lien avec le sujet de l’autisme.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>Un membre souligne avoir assisté à la formation traitant du passage du primaire au secondaire. Il soutient ne toujours pas savoir qui effectuera le suivi de son enfant et ne pas savoir à qui se référer. Il ajoute avoir l'impression que le passage à l'école secondaire ne se fait pas. Madame Levert mentionne que la structure d'une école secondaire est plus complexe que celle d'une école primaire. Le membre suggère qu'il y ait un ajout à la formation traitant du passage du primaire au secondaire car il s'est senti déphasé. Il dit penser que d'autres parents doivent éprouver le même sentiment. Il déclare qu'il aurait aimé avoir de l'information ou être référé à quelqu'un à qui poser des questions. Madame la directrice adjointe indique qu'elle discutera avec monsieur Dominic Haché afin que sa conférence soit adaptée aux commentaires ayant été émis.</p>
<p>13. Levée de la séance</p>	<p>La séance du CCSÉHDAA du 19 septembre 2023 est levée à 20 heures 10. La prochaine rencontre se tiendra, le 7 novembre 2023.</p>

P.V. du 19 SEPTEMBRE 2023 - CCSÉHDAA

**Madame Fabienne Germeil,
Présidente 2022-2023 du CCSÉHDAA**

**Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes**

Liens utiles :

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>